

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 48 (1912)
Heft: 48

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

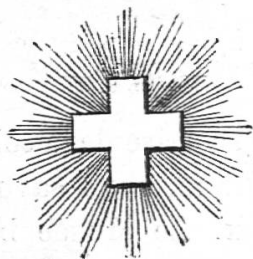
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Les écoles primaires de Milet.* — *Chronique scolaire : Vaud. Jura bernois. Neuchâtel.* — *Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Récitation.* — *Leçon de choses.* — *Calcul oral.* — *Comptabilité.* — *Civilisation.* — *Cours complémentaires.*

LES ECOLES PRIMAIRES DE MILET

Il semble étrange que nous venions parler ici des écoles primaires dans l'antiquité ; mais tout est relatif. Lorsqu'on mesure, avec un orgueil légitime du reste, le chemin parcouru depuis la Révolution française et la proclamation des droits de l'homme, la tendance générale est d'affirmer que jamais soins plus tendres furent donnés à l'enfance studieuse, jamais souci plus grand n'obséda le cœur du pédagogue d'administrer équitablement la manne physique et intellectuelle à ces pauvres petiots que la patrie remet entre leurs mains. L'enseignement de la gymnastique a été élevé à un niveau que ne rêvait probablement pas notre brave Pestalozzi ; les classes frœbeliennes prospèrent ; les bâtiments scolaires sont des palais ; la coéducation des sexes fait son petit bonhomme de chemin ; l'inspection marche et les traitements aussi. Il n'y a guère qu'un point sur lequel nos anciens paraissent avoir eu plus de chance que les instituteurs voués à l'éducation des bambins qui apprennent à lire : ils n'avaient pas à se demander s'il fallait procéder selon la formule alphabétique ou la formule phonétique, et le soir ils pouvaient s'endormir sans cette crainte terrible qu'ils ont aujourd'hui que le lendemain leurs élèves remarquent des contradictions orthographiques avec ce qu'on leur a enseigné la veille ou bien, crainte passée à l'état de cauchemar pour quelques-uns, que quelque décret intempestif vienne bouleverser la grammaire, sous le fallacieux prétexte qu'elle n'est point parfaite.

Au demeurant, si la loi scolaire de la colonie milésienne de Naukratis est demeurée inconnue, nous savons comment on y faisait les exercices grammaticaux. Le Musée britannique a publié très récemment une tablette égyptienne qui en donne le type.

Mais j'oublie de dire que cet article m'est inspiré par la lecture faite dans le *Temps* d'une communication de M. Bernard Haussoullier, délégué de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Il vous souvient du vieux Petit Larousse qui, avec d'autres du reste, avait la bizarrerie de vouloir enseigner aux enfants les formes correctes du langage en établissant des listes de proscription, précédées de l'avertissement : « Ne dites pas » ou bien « on ne dit pas ». Eh bien, à Naukratis, les maîtres de grammaire procédaient déjà ainsi.

Ce qui nous intéresse davantage, c'est le sujet d'une dictée faite par le maître :

« Le philosophe Pythagore ayant débarqué (sous-entendu : en Egypte) et s'étant fait maître d'école, conseillait à ses élèves de s'abstenir d'aliments mêlés de sang (en d'autres termes : de s'abstenir de viande). »

La mode est à l'antialcoolisme. Il y a même un enseignement antialcoolique dans nos écoles publiques et nombreux en sont les apôtres. Mais le végétarisme n'y est pas encore entré. Cela viendra, et lorsque la doctrine dont le professeur Edouard Raoux fut un adepte incompris, fera, lui aussi, son petit bonhomme de chemin, nous aurons la satisfaction de nous dire les émules du célèbre philosophe grec et de ses humbles élèves qui, sans doute, n'étaient pas tous restés insensibles aux conseils de leur bon régent.

M. Bernard Haussoullier fait d'ailleurs la sage remarque suivante : « Gardons-nous de juger les maîtres grecs de Milet ou d'Egypte sur les livres dont ils disposaient. Le livre ne fait pas l'instituteur. Il faut toujours compter sur l'expérience et l'intelligence du maître sur la vivacité des élèves et leur curiosité pour corriger et compléter les livres ».

Mais qu'était alors la vie de l'instituteur, qu'étaient les bâtiments scolaires, qu'étaient les vacances, comment s'établissait le budget des écoles, comment procédait-on aux nominations, quelle était

l'autorité surveillante ? En quelques mots très brefs, voici :

Eudémos légua à Milet la somme de 60 000 drachmes « pour l'instruction des enfants libres ». Un décret réglait l'emploi des fonds : on organisait entre autres « une belle fête scolaire avec procession, sacrifice et partage des chairs des victimes ».

Il y avait huit maîtres, dont quatre maîtres de gymnastique et quatre maîtres d'école. Les postulants devaient s'inscrire auprès des « pédonomes » c'est-à-dire des surveillants de la jeunesse. On affichait « dans le plus beau portique de la ville » les noms des candidats qui, huit jours après, devaient se réunir au théâtre en présence de plusieurs milliers de citoyens, des pédonomes, des prêtres et d'Eudémos. Celui-ci, ayant jeté des grains d'encens sur le brûle parfum, un héraut récitait cette « prière » :

« Si j'élis pour maîtres de gymnastique et pour maîtres d'école ceux que je juge le plus capables de surveiller les enfants, sans me laisser guider par aucune influence injuste, que tout vienne à bien pour moi ; sinon que tout vienne à mal ». Cruelle énigme ! Cruelle perplexité !

Un à un, les candidats viennent prêter serment. Les maîtres de gymnastique prennent à témoin le dieu des palestres et des gymnases, Hermès ; les maîtres d'école, Apollon et les Muses.

« Je jure que je n'ai demandé à aucun des Milésiens de voter pour moi et que je n'ai chargé personne de le demander en mon nom ».

Et le vote public avait lieu à main levée.

A propos du serment, les instituteurs d'un département français auraient « l'engagement d'honneur de ne jamais solliciter de recommandations politiques ». Une Amicale serait allée encore plus loin :

« Je soussigné déclare prendre l'engagement d'honneur de ne solliciter aucune recommandation et prie ses chefs hiérarchiques de ne tenir aucun compte de celles qui pourraient être faites en sa faveur ».

C'est tout simplement très noble et très naïf. « La palestres avait, en avant, une grande cour, entourée de portiques, où les maîtres de gymnastique dirigeaient leurs exercices ; au fond, les bâtiments

scolaires comprenant cinq chambres — nous pouvons dire cinq classes — mesurant toutes 8 mètres de long sur une largeur qui varie de 4 à 10 mètres. La grande salle du milieu servant sans doute aux réunions extraordinaires, aux conférences et auditions données par des maîtres du dehors ».

Plusieurs écoles étaient mixtes. Le gymnase de Chios passait pour le modèle du genre. Les « guides » recommandaient d'aller y voir « les jeunes gens et jeunes filles s'ébattre ensemble ». La scolarité primaire allait de 7 à 13 ou 14 ans.

Tout cela est parfait, mais comme avantages matériels, les régents de Milet recevaient 40 drachmes par mois, les maîtres de gymnastique 30. Ce n'était pas le Pérou : d'ailleurs, il n'était pas découvert. Comme dignité, c'était encore moins. Lucien, faisant parler son philosophe Ménippe, descendu aux enfers, déclare que les rois et satrapes, loin d'être comblés d'honneur chez Pluton y deviennent des gueux « que la misère a réduits à vendre du poisson salé, ou à enseigner l'alphabet aux enfants ».

L. MOGEON.

N. B. — « Beaucoup de fêtes publiques et de vacances étaient inscrites dans la loi scolaire ».

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — **Société vaudoise des maîtres secondaires.** — Dans sa séance du 16 novembre, le comité s'est constitué comme suit :

Président, Auguste *Deluz*, Lausanne ; vice-président, Henry *Besançon*, dir., Aigle ; caissière, Mlle Blanche *Glas*, Lausanne ; secrétaire, Paul *Dubois*, dir., Aubonne, Jean *Grubis*, Lausanne.

***** Lausanne.** — *Distribution de lait aux élèves des écoles enfantines.* — L'année dernière, ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le dire, la Section de Lausanne de la « Ligue suisse des femmes abstinences » a pris l'initiative d'une œuvre nouvelle qui a été bien accueillie. Par un don de 100 fr., elle a engagé la Direction des Ecoles à faire distribuer du lait aux enfants pauvres et délicats des classes frœbeliennes. Grâce à un legs de Mme Goll, qui était disponible, et à quelques autres ressources, cette direction a pu donner du lait gratuitement aux élèves des classes de la Mercerie, de la Solitude et de Bellevaux.

Cet hiver, elle se propose d'étendre cette distribution à toutes les classes enfantines de la Ville, mais elle entend prévenir les abus et ne fournir le lait gra-

tuitement qu'aux enfants dont les parents sont vraiment dans l'impossibilité de contribuer à cette mesure. Les maitresses frœbeliennes qui mettent un zèle louable et touchant à organiser le nouveau service ont fait, chacune dans sa classe, une petite enquête pour savoir combien d'enfants devraient recevoir le lait gratuitement, combien pourraient le payer cinq centimes, et combien dix centimes la tasse.

Les réponses des parents ont montré qu'ils comprenaient la question qui leur était posée et appréciaient la proposition qui leur était faite, dans l'intérêt de leurs enfants. Un seul père de famille a cru devoir écrire à la Direction des Ecoles pour protester contre le fait que le lait ne serait pas donné gratuitement à tous; 319 enfants, par contre, ont été inscrits pour payer cinq centimes, et 71, pour dix centimes la tasse; 219 demandent la gratuité. Il est à remarquer, et c'est tout à l'honneur de notre population indigène, que les parents suisses qui étaient en mesure de le faire, ont généralement tenu à apporter leur obole à l'œuvre commune. La Direction des Ecoles usera de toute l'influence qu'elle peut avoir sur les parents de nationalité étrangère, pour les inviter à suivre ce bon exemple, mais il lui paraîtrait cruel de faire peser sur les petits la faute des grands et d'exclure les non-nationaux de la distribution bienfaisante.

D'après le nombre des inscrits, il faudra approximativement 150 litres de lait par jour, soit environ 60 litres gratuits, 75 à cinq centimes la tasse, et 15 à dix centimes. La Direction des Ecoles dispose actuellement de la somme nécessaire pour assurer ce service pendant les deux mois de décembre à janvier, à raison de cinq jours par semaine, le samedi étant exclu. Elle adresse ses plus vifs remerciements aux personnes généreuses qui lui ont envoyé des dons. Il en est venu de plusieurs localités du canton, et même de l'étranger, dont elle a été particulièrement reconnaissante. Elle y a vu, en effet, un témoignage que l'œuvre fondée par les femmes abstinentes était entourée de la sympathie universelle. Elle remercie aussi les concierges des classes enfantines de la bonne volonté dont elles ont fait preuve, malgré le surcroît de besogne que la cuisson du lait, le lavage des tasses, etc., leur apporteront. D'autre part, elle demande qu'on évite les excès de zèle qui feraient plus de mal que de bien à l'œuvre entreprise. Elle devrait s'opposer à tout essai de propagande quelconque dont celle-ci serait l'occasion, et elle invite les institutrices frœbeliennes, tout en leur renouvelant leurs félicitations et ses remerciements pour leur dévouement, à s'abstenir personnellement de toute quête pour le lait. Elle seule continuera à recevoir les dons que l'on voudra bien lui adresser encore à ses bureaux, Hôtel de Ville, Place de la Palud.

*** **Aux membres de la S. P. V.** — Les membres de la S. P. V. sont informés que la librairie Rouge, rue Haldimand, à Lausanne, offre le 5 % de réduction aux membres de notre association, pour tous les achats au comptant.

*** **Augmentation de traitement.** — Le Conseil général d'Echichens a voté une augmentation de 100 fr. à l'instituteur, M. Ménétrety, et 50 fr. à Mme Croisier-Reymis, institutrice. Cette augmentation sera comptée à partir du 1er janvier 1912. Nos félicitations et remerciements. A. D

*** **Education sexuelle.** — Lors de la dernière séance des membres de la Société pédagogique du district de Nyon, M. le Docteur Francis Cevey, de

Lausanne, a donné une intéressante et instructive conférence sur la question de l'« Education sexuelle ».

L'orateur a insisté sur la nécessité d'éclairer parents et enfants, plutôt par des conférences que par des livres ou des brochures. Effectivement, il faut entendre la voix du docteur pour comprendre mieux toute la gravité du problème et les moyens de réagir.

Chaque jour, dit-on, depuis fort longtemps, vous apprend quelque chose et ce n'est pas trop que de remercier encore ici, M. le Dr Cevey, d'avoir ouvert à ses auditeurs un horizon nouveau.

A. D.

JURA BERNOIS. — Asile jurassien pour enfants arriérés. — Le comité s'est réuni, le 16 novembre, à Delémont, sous la présidence de M. Dan-court, conseiller national. M. Edouard Germiquet, directeur de l'école de commerce de Neuveville se retirant de l'enseignement, désire résilier ses fonctions de président du comité. Il sera fait des démarches auprès de M. Germiquet pour l'engager à conserver la présidence du Comité. Un appel au public, aux diverses sociétés, aux corporations, aux établissements de crédit, etc., sera lancé sous peu, afin de recueillir les premiers fonds nécessités pour la mise en marche de l'organisation. Le fonds capital et le fonds de roulement seront, pour le principal, demandés aux communes dont les délégués seront convoqués probablement dans les premiers mois de l'année prochaine.

En attendant, la Commission spéciale est chargée de recueillir les offres pour les terrains et propriétés convenant à l'érection du bâtiment devant recevoir l'asile. Les dons sont toujours reçus avec reconnaissance par le caissier central, M. Juncker, inspecteur des écoles secondaires à Delémont.

H. GOBAT.

***** Ecole normale de Delémont.** — Une délégation du gouvernement composée de MM. Lohner, d'Erlach et Simonin, conseillers d'Etat, a visité dernièrement l'école normale de Delémont, en vue de la transformation et de l'agrandissement de cet établissement. Les bâtiments de l'école normale des filles sont absolument insuffisants, ne répondent pas aux conditions hygiéniques de première nécessité. L'école ne reçoit une nouvelle série d'élèves que tous les trois ans et n'a donc pas un recrutement normal correspondant aux exigences annuelles.

H. GOBAT.

NEUCHÂTEL. — La Caisse d'Epargne de Neuchâtel et l'Ecole. — Cette utile institution, qui s'est déjà acquis tant de titres à la reconnaissance du pays neuchâtelois tout entier, vient de fêter son centenaire le 24 octobre 1912. A l'occasion de ce jubilé, la Caisse d'Epargne vient encore de donner à notre canton de nouvelles marques de sa sollicitude pour le bien public. D'abord une somme de 13 400 fr., montant d'un carnet sans titulaire que le détenteur avait remis à la Caisse d'Epargne, a été répartie comme suit : 6000 fr. au « Fonds pour les Enfants anormaux, » 6000 fr. à l'Asile des Billodes au Locle et 1400 fr. à l'Asile de Cressier.

Ensuite, dès le début de l'année scolaire 1913, il sera donné à chaque enfant du canton, au moment où commence pour lui l'obligation de fréquenter l'école, un livret d'Epargne au capital initial de 2 fr. De plus, et en échange des services

rendus à l'épargne scolaire par le corps enseignant, il sera versé une somme annuelle au « Fonds scolaire de Prévoyance ».

M. Ed. Quartier-la-Tente a remercié publiquement et de vive voix le Comité de la Caisse d'Epargne le jour même du centenaire. Il a ensuite adressé au même Comité une lettre de gratitude reconnaissante dans laquelle il se fait l'interprète de tous les heureux bénéficiaires des largesses si bienveillantes de la Caisse d'Epargne.

Nous sommes heureux de pouvoir maintenant exprimer aussi à la Caisse d'Epargne de Neuchâtel notre plus vive gratitude pour la faveur qu'elle a accordée à notre Fonds scolaire, et notre plus vive admiration pour le magnifique et pratique encouragement à l'épargne qui va être inauguré le prochain printemps.

***** Conférences officielles.** — Elles auront lieu les 12, 13 et 14 décembre, dans le premier arrondissement comme dans le second, sous la présidence de MM. les inspecteurs Latour et Barbier.

Ordre du jour :

Rapports et discussions sur la question suivante :

Comment le corps enseignant pourrait-il à l'avenir donner une portée pratique à cette partie de l'article 129 du Règlement général des Ecoles primaires : l'instituteur et l'institutrice doivent travailler de toutes leurs forces à l'éducation populaire.

On nommera en outre les vérificateurs de comptes du Fonds scolaire de prévoyance.

***** Aliments et vêtements.** — Il a été payé une somme de 10 000 fr. pour allocations en couverture de dépenses faites pendant le semestre d'hiver 1911 à 1912, pour distribution d'aliments et de vêtements, aux enfants pauvres des écoles du canton. Les dépenses totales pour ces deux postes se sont montées à 33 670 fr.

******* Dans le Val de Travers, on vient d'inaugurer une nouvelle maison d'école. C'est à Travers précisément que cette fête a eu lieu au milieu d'un grand concours de population. La journée fut radiieuse. Campé sur une colline, non loin du château qu'il domine, le nouveau bâtiment dresse son architecture fière et cossue. Un large toit, surmonté d'un clocheton à ravir, de grands murs en pierre de taille, donnent un aspect imposant à la nouvelle construction. Elle contient une vaste halle de gymnastique, au rez-de-chaussée ; à l'étage, il y a des salles d'école dans lesquelles la lumière pénètre abondamment et où l'hygiène règne en maîtresse. Dans les combles et au sous-sol, beaucoup de place, qui encore non destinée, trouvera certainement son emploi. Trois classes y sont d'ailleurs installées depuis le lendemain de l'inauguration. Les locaux précédemment employés par ces classes au château recevront d'autres destinations. Depuis longtemps, Travers avait besoin d'un nouveau bâtiment scolaire, et M. E. Colomb, architecte à Neuchâtel, y a fait une œuvre utile, nécessaire et fort bien comprise.

Heureux arrangement, le collège nouveau, le château et l'église s'harmonisent parfaitement et constituent un ensemble architectural dont Travers peut être fier.

L'inauguration fut, est-il besoin de le dire, une fête populaire ? Fanfare, cortège, drapeaux, discours, banquets, jeux pour les petits, souvenir lithographique

pour tous, voilà le programme de toutes les journées d'inauguration, naturellement en y ajoutant les discours d'usage qui furent particulièrement intéressants à Travers. M. le chef du Département de l'Instruction publique, E. Quartier la Tente, M. l'inspecteur Latour, M. le préfet A. Sandoz, figuraient parmi les invités. C'est le président du Conseil communal qui remit dans la cérémonie les clefs du nouveau bâtiment à M. DuBois, président de la Commission scolaire.

Ajoutons encore que cette cérémonie a pu coïncider avec une célébration jubilaire de cinquante années d'enseignement. L'une des institutrices du collège de Travers, M^{lle} Perrinjaquet, accomplissait à ce moment la cinquantième année de son activité pédagogique. Toute la population de Travers s'était associée aux félicitations et aux vœux qui lui furent adressés à cette occasion. Souhaitons à notre tour à notre collègue l'avenir le plus agréable et le plus disposé à récompenser comme il convient les fatigues et les dévouements que nécessite une aussi belle carrière.

L. Q.

BIBLIOGRAPHIE

Das schmückende Gestalten in den Holzarbeiten, Lehrgänge für den Unterricht im Schnitzen, prix : fr. 1.50.

Sous ce titre, la Société suisse de travail manuel scolaire publie le travail d'un maître très expérimenté des cours normaux suisses de travail manuel, M. Reimann, à Winterthour. C'est une brochure avec un texte où est exposée la partie technique et 32 planches renfermant les dessins de 40 exercices ou objets. Nous sommes loin du temps où seule la sculpture en coches était en honneur. M. Reimann a des procédés variés ; sa décoration des surfaces est en rapport étroit avec l'enseignement du dessin, et l'intérêt de l'élève est constamment tenu en éveil soit par la technique même, soit par les applications de ses connaissances en dessin. Ce que le guide ne rend pas, et c'est fort regrettable, c'est le charme très réel que donnent aux objets des touches de couleur franche que M. Reimann applique avec beaucoup de goût pour rehausser la valeur des reliefs.

Ainsi comprise la sculpture peut être enseignée avec profit dans les écoles où les circonstances permettent l'introduction de travaux sur bois. Elle demande un outillage restreint, s'exécute sans installation spéciale, et elle peut réellement contribuer au développement général.

A. GP.

— L'éditeur bien connu Jeheber, à Genève, vient de publier les deux ouvrages suivants que nous recommandons vivement à nos lecteurs à l'approche des fêtes de l'An : *Heureux enfants*, par J. Carmagnola, et *La famille Pfäffling, Le Grand Frieder*, par Agnès Sapper (traduction libre, par Alfred Testuz).

A la même librairie : *L'Almanach pour tous* et *L'Almanach des jeunes*.

Reçu : Colonie agricole et professionnelle de la Suisse romande, Serix près Oron (Vaud), 49^{me} rapport, par H. Piguet, directeur de la Colonie.

— Baden-Powell. *Les Eclaireurs*, traduction par P. B. Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, éditeurs. 1912

— *Uli Bracker, le pauvre homme du Toggenbourg*. Sa vie et ses aventures, traduit de l'allemand par Jules Brocher. Genève, A. Jullien. 1913.

PARTIE PRATIQUE

Degrés inférieur et intermédiaire.

RÉCITATION

Le genou blessé.

A travers bois, à travers champs,
Vers la ferme rentrent gaiement
Petite Luce et son grand frère ;
Soudain contre une grosse pierre
Lucette trébuche en courant.

Hélas ! la grosse pierre est dure !
Au genou blanc, quelle écorchure !
Et même une goutte de sang !...
Le grand frère en cette aventure,
Dans ses bras veut porter l'enfant.

« Oh ! non, dit Luce fermement,
Cela ferait peur à maman ;
Elle nous guette à sa fenêtre,
Et me croirait morte peut-être...
Donne-moi le bras seulement. »

Mlle S. BRÈS.

NOTES. Ecrire au tableau, puis faire copier plusieurs fois les mots difficiles. — Donner le sens des mots. — Faire copier la poésie. — La lire. — La faire lire. — La mettre en prose (oralement). — Questionner les enfants sur le sens de chaque phrase. — Insister sur l'amour fraternel (2^e strophe) et l'amour filial (3^e strophe) qui se dégagent de cette poésie.

LEÇON DE CHOSES

La scie.

Dans une précédente leçon nous avons parlé du couteau et des instruments tranchants, nous avons nommé la scie au nombre de ceux-là et nous allons en parler plus longuement aujourd'hui.

La scie est, m'avez-vous dit, un instrument tranchant ; c'est l'outil du menuisier, du charpentier, du bûcheron ; il y a en outre une scie dans chaque ménage ; votre père, votre mère s'en servent souvent pour scier les grosses branches des fagots, les planches lorsque l'on fait les petites réparations autour de la maison. Vous avez sans doute remarqué encore d'autres scies chez le boucher, le charcutier pour scier les os et chez le jardinier pour nettoyer les arbres. Il y a aussi de petites scies aux couteaux de poche.

Les scies n'ont pas toutes la même forme ; nous allons en examiner une de la forme la plus courante, celle que l'on emploie dans les ménages. Vous voyez qu'elle est composée de plusieurs parties : la lame qui est la principale, puis les montants, la traverse, la corde, le garrot.

La lame est longue, plate, dentée ; ses dents sont aigües ; chacune d'elles a la forme d'un petit triangle. La lame est faite d'acier comme d'ailleurs toutes les lames, comme tout ce qui doit couper, trancher, piquer, percer.

Les deux extrémités de la lame sont fixées dans des pièces de bois et elles y sont maintenues au moyen de clous rivés. Ces deux pièces de bois sont légèrement arquées ; l'une d'elles se prolonge par une sorte de poignée qui sert à saisir la scie ; ces deux pièces sont les *montants*. Les montants sont maintenus et réunis par la *traverse*, qui est parallèle à la lame ; ils sont encore réunis, à l'extrémité opposée à la lame par la *corde*.

La corde est faite de chanvre ; elle est tendue ou détendue, ainsi que la lame, suivant qu'on la tord ou qu'on la détord au moyen du *garrot*.

Le garrot est un simple morceau de bois plat, étroit et allongé ; on l'introduit entre les deux parties de la corde et on le fait tourner plusieurs fois dans le même sens ; ce mouvement tord la corde, la raccourcit ; elle est tendue entre les deux montants qui se sont légèrement rapprochés de ce côté-là et qui se sont un peu écartés du côté de la lame ; celle-ci, de flexible qu'elle était avant cette petite opération, est devenue tendue, rigide.

On tend la scie lorsqu'on veut scier et on la détend lorsqu'on ne l'emploie pas. Trop tendue, la lame risque de se casser ; flexible, elle ne peut servir à travailler. Le garrot est maintenu en arrêt par la traverse. Comme les autres pièces de bois de la scie, il est fait de hêtre ou d'un autre bois dur.

La scie du menuisier diffère de celle que nous venons de décrire en ce qu'elle a les montants droits et la lame mobile ; on donne à cette dernière la position que l'on veut au moyen de vis placées à chaque extrémité ; la construction des montants diffère de ceux des scies ordinaires.

La scie du bûcheron est de construction plus simple : c'est une large et longue lame, aux dents découpées d'une manière spéciale, avec deux poignées. Il faut deux ouvriers pour la mettre en mouvement ; elle est employée pour scier les troncs d'arbre ; on l'appelle aussi la *scie passe-partout*.

La scie du boucher a les dents très petites ; elle a une poignée de bois et un montant de fer. Il y a encore d'autres scies : scies à métaux, scies de chirurgien, scies de carrier, etc.

Il existe encore une scie de forme spéciale, celle des scieurs de long. Imaginez un cadre de bois rectangulaire, muni dans sa partie supérieure et dans sa partie inférieure d'une forte poignée ; la lame est placée verticalement au milieu de ce cadre. Elle sert à débiter le bois en planches, en poutres ; elle est mise en mouvement verticalement par deux ouvriers, les scieurs de long.

Le métier de scieur de long tend à disparaître. Le travail de cet ouvrier est fait maintenant par les scies mécaniques, marchant au moyen de la vapeur ou d'un moteur électrique.

La scie circulaire est une scie mécanique ; elle a la forme d'une roue dentée tournant verticalement ou horizontalement.

La scie à ruban est aussi une scie mécanique ; elle tient ce nom de ce qu'elle est formée d'une lame sans fin dont l'un des côtés est garni de dents.

La scierie est l'usine où une ou plusieurs scies mécaniques débitent le bois, la pierre, etc.

Scier, c'est diviser le bois au moyen de la scie. Pour scier, on imprime à cet outil un mouvement de va-et-vient et on enlève ainsi une mince tranche de bois réduite en poudre, qui tombe à terre, c'est la *sciure*. Quand elle est sèche on l'utilise pour le chauffage des grands poêles de pierre que l'on trouve encore à la campagne, ou pour emballer certaines marchandises délicates que l'on veut préserver de tout choc. Il y en a dans les boîtes de craie par exemple.

Les mouvements du scieur sont monotones; ils doivent se répéter un très grand nombre de fois pour diviser une simple bûche de bois. On dit vulgairement d'une personne qui répète toujours le même discours qu'elle est une *scie*.

RÉSUMÉ

La scie est un outil de menuisier, de charpentier, de bûcheron. Elle se compose de la lame, des montants, de la traverse, de la corde et du garrot. La lame est en acier; les montants, la traverse, le garrot sont en bois dur; la corde est en chanvre. Elle sert à diviser le bois; il y a aussi des scies à métaux, à pierre, etc. Pour scier on imprime à cet outil un mouvement de va-et-vient. En sciant, on enlève une mince tranche de bois qui tombe en poussière sur le sol, c'est la sciure. La scierie est l'usine dans laquelle sont en activité une ou plusieurs scies mécaniques. Le scieur est l'ouvrier qui travaille dans cette usine.

APPLICATIONS — *Dictée*. — (*Qualificatifs*). — La lame de la scie est longue; elle est plate, mince, dentée; pour scier, il faut qu'elle soit aiguisée et tendue. La corde est tordue. Le garrot est petit. Le scieur doit être actif et fort. La sciure est blanche, fine et légère. (*Mettre au pluriel.*)

Vocabulaire: scie, scier, scieur, scierie, sciage, sciure, montants, traverse, garrot, corde, acier, chanvre, mouvement, etc.

Dessin: Une lame de scie, une scie.

M. P.

Degré supérieur.

LE CALCUL ORAL

Permettez-moi de donner ici quelques indications sur la manière d'enseigner le calcul oral dans nos classes.

Un ou deux problèmes oraux sont dictés par le maître au commencement de chaque leçon d'arithmétique. Les questions sont résolues en ayant soin d'apporter le plus de simplifications possibles aux calculs. Les élèves, après avoir compris le raisonnement, doivent apprendre à la maison les données et les solutions des problèmes (exercices de mémoire et de raisonnement) qu'ils auront à réciter le lendemain, tout comme une autre leçon.

Par ce moyen, on arrive à des résultats étonnants au bout de peu de jours.

Essayez, et vous m'en direz des nouvelles.

Exemples (Questions prises dans le Recueil à l'usage des élèves des Cours complémentaires):

N° 368. On mélange 90 kg. de café à fr. 1,50 le kg. avec 45 kg. à fr. 2. On revend le tout à fr. 2,10 le kg. Quel bénéfice doit-on réaliser?

Solution: Prix d'achat (100-10) kg. à fr. 1,50 = fr. (150-15) = fr. 135; 45 kg. à fr. 2 = fr. 90; fr. 135 + 90 = fr. 225. Prix de vente: 90 + 45 kg. = 135 kg. à fr. 2,10; 135 = 100 + 30 + 5; 100 kg. à fr. 2,10 = fr. 210; 30 kg. à fr. 2,10

= fr. 21×3 = fr. 63 ; 5 kg. à fr. 2,10 = fr. $21 : 2$ = fr. 10,50 ; 135 kg. à fr. 2,10 = fr. $210 + 60 + 10 + 3,50$ = fr. 283,50. Bénéfice : fr. 225 aller à 230 = fr. 5 ; fr. 230 aller à fr. 283,50 = fr. 53,50 ; fr. 53,50 + fr. 5 = fr. 58,50.

Réponse : le bénéfice est de fr. 58,50.

N° 370. De A. à B., il y a 5,4 km. Combien de temps un voyageur mettrait-il à parcourir cette distance s'il fait en moyenne 90 pas de 0,8 m. par minute ?

Solution : 5,4 km. = 5400 m. Le voyageur fait par minute 0,8 m. $\times 90$ = 8×9 = 72 m. Autant de fois 72 m. seront contenus dans 5400, autant de fois nous aurons 1 minute ; $5400 : 72$ ou en prenant le $\frac{1}{9}$ de part et d'autre $600 : 8$, ou $300 : 4$, ou $150 : 2$ = 75 minutes.

Réponse : Il mettra 75 minutes ou 1 h. $\frac{1}{4}$.

P. L. M.

Degré supérieur et classes primaires supérieures.

COMPTABILITÉ

Tenue des livres.

Le Code fédéral des Obligations (C. O.) prescrit, art. 877, que toute personne¹ astreinte à se faire inscrire au Registre du Commerce (R. C.) est obligée, en outre, d'avoir des livres de comptabilité régulièrement tenus indiquant sa situation de fortune ainsi que celle de ses dettes et créances qui se rattachent à ses affaires professionnelles.

La loi dit que les livres de comptabilité doivent être conservés 10 ans après la dernière inscription, ainsi que les lettres, télégrammes ou pièces quelconques se rapportant aux affaires ; mais elle ne fixe pas quels sont ces livres, elle laisse à chacun toute latitude d'établir sa comptabilité de la façon qu'il juge la meilleure, eu égard au genre de commerce ou d'industrie.

On voit que le C. O. fixe ce but aux livres de comptabilité : indiquer la situation de fortune et celle des créances et des dettes. La tenue des livres peut cependant, en dehors du but légal, en rechercher d'autres : éclairer complètement le commerçant sur le mouvement de ses affaires, les sources de ses bénéfices, les causes de ses pertes ; établir en tout temps un moyen de vérification des écritures capable de faire ressortir les erreurs en vue de les corriger.

Toute opération commerciale — c'est-à-dire : une vente, un achat, la livraison d'un objet fabriqué, un paiement effectué ou reçu, le dépôt ou le retrait d'une valeur en banque, la mise en circulation d'un effet de commerce, le transport d'une marchandise, l'assurance contre des risques divers, la vente ou l'achat à la commission, etc., — peut être considérée de deux façons :

1. ou bien **seulement** par rapport à la personne avec qui cette opération est faite ; alors on débitera cette personne, si elle a reçu une valeur ; on la créditera, si elle en a fourni une ; chaque opération donnant lieu à une seule inscription ;

2. ou bien par rapport à la personne avec qui l'opération est faite et par rapport à celle qui l'a faite ; cette conception conduit à une double inscription, une dans chacun des comptes considérés.

¹ Sont soumis à l'inscription les commerçants dont la recette brute annuelle atteint 10 000 fr. et qui ont en moyenne 2000 fr. de marchandises en magasin, (voir C. O., art. 865 et Règlement fédéral du 6 mai 1890 sur R. C., art. 13).

Dans le 1^{er} cas, on aboutit à la tenue des livres à *partie simple* ; dans le second à la tenue des livres à *parties doubles*.

La tenue des livres à partie simple suffit, comme le demande l'art. 877 du C. O., à déterminer la situation de fortune et celle des créances et des dettes. La situation finale s'établit par comparaison des résultats de deux exercices consécutifs ; mais rien ne permet de voir d'où provient cette situation.

La tenue des livres à parties doubles permet le classement des détails de chaque opération et l'établissement de comptes séparés où figurent les profits partiels, les pertes et les dépenses qui grèvent l'exploitation du commerce. En totalisant les uns et les autres, on détermine le bénéfice net ou la perte nette, dont la provenance ressort ainsi des écritures elles-mêmes. De plus, le fait qu'une même opération est toujours passée dans un compte créancier et dans un compte débiteur permet d'établir, aussi fréquemment qu'on le désire, une balance des deux ordres de comptes en vue de vérifier l'exacte concordance des écritures.

Comme logiquement il ne peut y avoir trois façons d'envisager l'inscription d'une opération, il ne peut y avoir que deux méthodes générales de tenue des livres. Les différents systèmes ne sont que des différences de procédés qui peuvent être plus ou moins avantageux selon les genres de commerce ou d'industrie et selon les habitudes des commerçants. Les principes généraux ne changent pas ; la disposition des écritures peut seule varier : c'est affaire de pratique, plutôt que matière scolaire. Une de ces dispositions est particulièrement intéressante ; elle est connue sous le nom de comptabilité américaine : les opérations figurent sous une indication sommaire et les sommes sont portées dans des colonnes intitulées du nom des différents comptes. Les écritures d'une période apparaissent alors sous la forme d'un tableau dont les additions peuvent très rapidement fournir les éléments d'une recherche de situation.

Il doit exister une proportion entre l'importance des affaires et la tenue des livres. La partie simple convient aux entreprises modestes où le patron seul, ou aidé d'un personnel très restreint doit suffire à toutes les besognes. La régularité même des écritures peut souffrir de les mal proportionner aux affaires ; la comptabilité ne doit pas prendre un temps qui pourrait être mieux employé pour la prospérité de la maison.

La tenue des livres d'une période donnée s'appuie évidemment à une situation antérieure, situation de début dans les affaires ou suite des opérations de la période précédente. Dans l'un et l'autre cas, le point de départ est un inventaire de tout ce que le commerçant¹ possède et de tout ce qu'il doit. Cet inventaire détaillé est résumé dans un tableau qui porte le nom de Bilan. Les indications du Bilan sont portées dans les différents comptes comme écritures d'ouverture, après lesquelles viennent celles des opérations.

L'inventaire du commerçant, ses opérations de commerce, correspondent à des réalités. Il a dans sa caisse des espèces dont il contrôle l'entrée et la sortie au moyen d'un livre de caisse ; il reçoit des marchandises qu'il dispose dans ses magasins et qui lui ont été annoncées par une facture qu'il a vérifiée ; il fabrique

¹ Sous cette désignation de commerçant, il faut comprendre l'artisan, comme le bouquier, l'industriel comme le négociant. La tenue des livres est la même, c'est l'établissement des prix de revient qui diffère.

un objet, paie ses ouvriers ; il livre ses marchandises contre paiement comptant, ou à crédit et, dans ce cas, il enregistre la vente et remet une note à l'acheteur. Il crée ou reçoit des effets, les porte chez son banquier, les remet en paiement ou en touche la valeur auprès du tiré, il reçoit des avis de traites à payer et en note l'échéance. Au moyen des factures, des écritures de caisse, du carnet d'échéances, du livre des ventes, le commerçant tient à jour les comptes de ses fournisseurs et de ses clients, de ses dettes et de ses créances, et à la fin de la période, les existants en mobilier et outillage, en marchandises, effets, espèces, les soldes des comptes créanciers et débiteurs lui fournissent les éléments d'un nouveau bilan à comparer au précédent.

A l'école, le bilan d'entrée ou de début est établi d'après les indications abrégées d'un inventaire fictif qui constituent la première partie d'un problème à résoudre sous forme comptable. Après avoir dressé ce bilan et inscrit dans les comptes à ouvrir les indications qu'il renferme, vient la discussion d'opérations et les écritures qui en résultent. Si le problème est complet, il donne ceux des éléments que la tenue des comptes ne permet pas de trouver de l'inventaire final. A l'aide de ces données est dressé le bilan de clôture. Le commerçant passe ses écritures dans leur suite logique, l'écolier par séries d'articles d'un brouillard au journal, d'un journal au grand-livre en perdant de vue la liaison naturelle entre l'objet et l'inscription. Dans la pratique on peut quelquefois se dispenser de tenir un journal pour la partie simple. A l'école on ne peut se passer de l'établir pour initier l'élève au langage comptable et classer les opérations proposées.

A. GRANDCHAMP.

CIVILISATION

1. Bulgares et Turcs.

Cette leçon est destinée à montrer que *la vitalité du peuple bulgare* qui dirige actuellement le soulèvement des états balkaniques contre la domination turque *tient uniquement au caractère essentiellement agricole de ce peuple.*¹ Elle nous montre qu'un peuple qui, pour une raison ou pour une autre, délaisse ou méprise l'agriculture se place dans un état d'infériorité vis-à-vis de celui qui s'y livre avec intelligence et avec conviction. Ce n'est pas seulement à notre armée et à ses chefs que la guerre des Balkans peut donner d'utiles leçons, c'est aussi, nous allons le voir, par la comparaison entre l'état social des Bulgares et celui des Turcs, à nos économistes, à nos gouvernants, à nos ouvriers et à nos agriculteurs comme tels, que l'histoire du passé et les événements du présent peuvent être profitables.

*Les migrations des peuples et la route des Bulgares*². — La plaine russe a été

¹Thèse de M. Edouard Demolins (Voyez E. Demolins : Comment la route crée le type social vol. II, p. 130. W. Rosier, Europe, p. 268. Atlas Vidal-Lablache p. 20, 23, 97. Driault et Monod, Histoire générale p. 448.)

²Dessiner une carte de l'Europe et de l'Ouest de l'Asie, indiquer le Danube, les principales chaînes de montagnes : Oural, Carpathes, Balkans, Alpes dinariques. Tracer en couleur des lignes indiquant le mouvement de migrations et la route suivie par les émigrants.

de tout temps la principale route des peuples se déversant, par les nécessités de l'existence et la multiplication des individus, de l'Asie vers l'Europe, de l'Est à l'Ouest de l'Eurasie. La longue vallée du Danube offrait, vers le sud, un passage permettant au courant des peuples en voyage, de communiquer avec l'Occident européen. Quand ce dernier fut occupé et que la vallée danubienne fut fermée, c'est par la plaine germanique que s'achemina le trop-plein des hordes envahissantes. Le moment vint où, l'Occident étant occupé, il fallut s'arrêter dans la marche en avant, s'établir et s'installer, un retour en arrière vers l'Asie n'était plus possible, car les émigrations se continuaient à partir du lointain Orient.

C'est ainsi que les *Slaves*, venus de la steppe au sud de l'Oural, ayant parcouru, chassés par d'autres émigrants, les steppes du sud de la Russie, arrivèrent jusqu'à la barrière géante que forment les Carpathes. La route de la vallée du Danube était alors barrée et facile à défendre à l'étroit défilé des Portes de fer. Dans le nord, les marais de Pinsk fermaient le chemin de la plaine germanique.

Les Slaves s'établirent donc dans la vaste région bordée par les Carpathes et le fleuve Dniéper. C'est de cette contrée qu'ils s'étalèrent peu à peu, comme une tache d'huile, les uns vers le nord, pour devenir les Nord-Slaves ou Russes actuels, les autres vers le sud, pour former le groupe des peuples Sud-Slaves, comprenant les Bulgares, les Serbes et les Bosniaques.

Les Sud-Slaves se répandirent dans les régions montagneuses dont les Balkans et les Alpes dinariques forment la principale ossature. Le sud de cette vaste région appelée péninsule balkanique avait été colonisé et occupé dans les temps anciens par un peuple venu d'Asie par la route maritime : les Grecs.

Remarquons que les territoires vers lesquels les Sud-Slaves furent forcés de se diriger sont très difficilement accessibles du côté de l'Occident. De vastes chaînes de montagnes les séparent du reste de l'Europe. Ils sont au contraire, orientés tous vers le Levant, puisque c'est de ce côté que coulent toutes les rivières tributaires de l'immense fleuve, si important dans l'histoire : le Danube.

Parmi ces peuples Sud-Slaves refoulés dans la péninsule balkanique se trouvent les *Bulgares* dont il est tant question actuellement. Ils ne sont pas proprement des Slaves. Mais, repoussés comme eux des steppes du Volga par les Avars, puis par les Khazars (au VII^me siècle), ils passèrent le Danube et vinrent se fixer dans la Bulgarie d'aujourd'hui, où depuis deux siècles déjà étaient établis les Slaves, frères des Russes. Mélangés aux Slaves ils se slavisèrent au point qu'ils sont considérés maintenant comme des Slaves authentiques.

Dans quelle espèce de pays ces émigrants venus des steppes de l'Asie, habitués aux plaines et à la vie pastorale, se sont-ils vu forcés de s'établir et de vivre ? C'est ce que nous étudierons dans une prochaine leçon. L.-S. P.

COURS COMPLÉMENTAIRES

3^{me} semaine. — Mercredi.

GÉOGRAPHIE. *Les Préalpes et le Plateau* : Compte rendu.

HISTOIRE. *La Réforme dans la Suisse allemande* : Biographie abrégée de

Zwingli; la réforme à Zurich (1525), à Berne (1528), à Bâle, etc. La séparation des Appenzell se prépare. Entre les cantons devenus protestants et ceux qui sont restés catholiques, le fossé se creuse de plus en plus; même intolérance de part et d'autre: 1^{re} prise d'armes en 1529; bataille de Cappel (1531). Traité de paix favorable aux catholiques; une des clauses de ce traité provoque, à Soleure, le conflit de 1533 que Wengi parvient à apaiser.

RÉDACTION. 1. *La soupe au lait de Cappel*. Si on possède une représentation du tableau d'Anker, faire décrire la scène d'après cette image très suggestive. Il y a là matière à une jolie digression.

2. *Réponse à la lettre de la semaine dernière*. Au lieu d'avoir écrit la lettre en question, c'est vous qui l'avez reçue. Vous connaissez l'artisan qui demande un apprenti et vous renseignez impartialement votre ami. Vous parlez du caractère du patron, de ses capacités, de l'estime que l'on a pour lui. Vous répondez également aux autres questions sur la famille, sur la localité, etc.

Comme conclusion, engagez votre ami à faire (ou à ne pas faire) des démarches pour obtenir la place offerte.

INSTRUCTION CIVIQUE. *But et compétences de la Confédération*. L'alliance des 25 Etats a pour premier but de sauvegarder l'indépendance acquise par nos aïeux. Pour cela une armée est nécessaire: la Confédération organise cette armée et en dispose. Elle seule a le droit de déclarer la guerre. Mais la Confédération a encore pour buts de maintenir l'ordre à l'intérieur, de protéger les droits des Confédérés et d'accroître leur prospérité commune.

Depuis l'établissement des chemins de fer, les conditions ordinaires de la vie ont changé du tout au tout. Pour répondre à son programme, la Confédération a dû unifier les monnaies et les poids et mesures, centraliser les postes, etc.

CALCUL. Fractions équivalentes: simplification, réduction au même dénominateur. Passer rapidement sur les considérations théoriques pour arriver à l'addition et à la soustraction des fractions.

Samedi.

CALCUL. Suite de la leçon de mercredi.

Avec la 2^e division, en rester aux questions les plus simples sur les fractions, (celles qui peuvent se présenter dans les problèmes donnés pour la note 2 constituent le maximum); suivant le cas rester encore aux nombres entiers.

HISTOIRE ET INSTRUCTION CIVIQUE. Compte rendu des leçons du mercredi.

RÉDACTION. Mise au net ou critique. Eventuellement, traiter le 2^e sujet.

GÉOGRAPHIE. Le *Jura Suisse*. Procéder comme pour une des chaînes des Alpes. Voies ferrées qui le traversent. Cantons occupés en tout ou en partie par le Jura.

LECTURE. *Jeune Citoyen*, pages 148 et 149.

E. VISINAND.

Une vieille et renommée **Compagnie d'assurances contre les accidents** offrant les plus sûres garanties cherche parmi MM. les Membres du corps enseignant de la Suisse Romande des

agents capables.

Excellentes conditions d'engagement.

De même une personne capable, expérimentée, connaissant bien la branche, serait éventuellement engagée comme

inspecteur.

Place d'avenir. Adresser les offres sous **H. 4695 à Haassenstein & Vogler, Lausanne.**

VILLA VERTE-RIVE INSTITUT INTERNATIONAL POUR JEUNES GENS ST-BLAISE (près Neuchâtel)

Etude spéciale du français et des langues modernes (allemand, anglais italien). Préparation aux examens officiels. Villa au bord du lac, grand jardin ombragé, foot-ball, tennis. Confort moderne. Prospectus et références à disposition.

H 4482 N.

H. Montandon-Brack, directeur.

DANS BONNE

FAMILLE FRANÇAISE

on prendrait des jeunes filles désirant suivre les écoles renommées supérieures ou primaires. — Confort, piano, surveillance et bons soins assurés. — Références. — Prix modéré.

S'adresser à Mme ROLLAND,

69, avenue du Léman, 69, LAUSANNE

Cordonnerie de la Louve J. REGAMEY & MARENDAZ

Téléphone 3995 8, rue de la Louve, 8 Téléphone 3995

CHAUSSURES : Confections en tous genres sur mesure

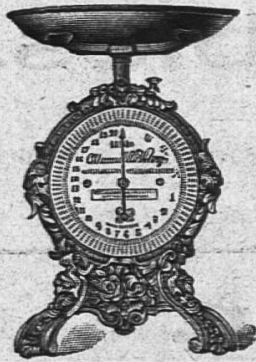
SE CHARGE DE TOUTES REPARATIONS SOIGNÉES DE CHAUSSURES ET CAOUTCHOUCS

Service à domicile — dans les 24 heures — Service à domicile

Max Schmidt & C^{ie}

24 et 25, Place Saint-Laurent — Terreaux, 2

LAUSANNE



Articles de Ménage

Email, - Nickel, - Trimétal, - Aluminium

Nattes, Brosserie, Coutellerie.

Appareils de Chauffage.

Maison NYFFENEGGER

FONDÉE EN 1840 Rosset-Nyffenegger, prop. Téléphone 403

— 17, Rue de Bourg, 17 —

Lausanne

Chocolats — PRODUITS DE LA MAISON Marrons glacés

Bonbons fins Fruits confits

Sucre de Lausanne

THÉ Salons de Rafrâichissements GLACES

EXPÉDITIONS POUR TOUS PAYS. Adresse télégraphique : Nyffenegger, Lausanne.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue de la Louve, 4 LAUSANNE — NYON, en face de la Croix-Verte.

Téléphone 1719

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique : *Funèbres Lausanne.*

Escompte 10% sur cercueils et couronnes commandés au magasin de Lausanne par les membres de la S. P. V.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

Mobilier scolaire hygiénique

BREVETÉ

Meubles à transformations

Anc. Maison A. MAUCHAIN

Jules RAPPA Succ.

GENÈVE, 2, place Métropole. — LAUSANNE, 18, rue du Midi.

7 médailles d'or, les plus hautes récompenses accordées au mobilier scolaire dans les dernières expositions nationales et internationales.

Recommandé par le Département de l'Instruction publique.

Nombreuses attestations à disposition.

Demandez le Catalogue général, franco.



Des modèles sont prêtés gratuitement pour être mis à l'essai dans les écoles.

La fabrication peut se faire dans toute localité, s'entendre avec la maison.

Tableaux d'ardoise artificielle Eternit en couleur grise, brune, verte, noire etc., etc.

Envoi d'échantillons gratis.

Tables d'école à 2 places, fer forgé, s'adaptant à toutes les tailles.
fr. 35.— et 42,50 sur bases bois.

40 000 pupitres Mauchain sont en usage dans les Ecoles de la Suisse Romande.

Installation sur bases fer à rouleaux permettant le nettoyage complet des planchers des classes.

Coffres-forts Epargne: Fix breveté. Porte-cartes géographiques.

Demandez le Catalogue général gratis et franco.

Editions FÖETISCH, Frères (S. A.)

à Lausanne

ARION

Chœurs à 4 voix mixtes a capella.

Prix nets

Nägeli, H.-G. Louons le Seigneur	— 50	Pilet, W., Op. 2. Chant de Noël	1.—
Palestrina, G.-P. Jésus, ô roi des Anges	— 50	Mozart, W. A., Ave verum	— 50
Haydn, J.-M. La Mort du Sauveur	— 50	Schubert, F., Hymne au créateur	— 75
Mangold, C.-A. Ce qu'on doit à son pays	— 50	Lauber, E., Amis, déjà l'aurore	— 50
— Mélodie populaire. La Rose des Alpes	— 50	Maurer, La Naissance du Sauveur	— 50
Palmer, Ch. Réveille-toi	— 50	Grunholzer, K., Consécration	— 50
Schumann, B. Hymne à la Nuit	— 50	Grunholzer, K., Réception des Catéchumènes	— 50
Heim J. Notre Suisse	— 50	Plumhof, H., Nous voici, Dieu d'amour	— 75
Mélodie populaire. Barcarolle	— 50	Otto, J., Pour la réception des Catéchumènes	— 50
Mendelssohn, F. Elégie	— 50	Grunholzer, K., L'Orage	— 75
Grunholzer, K. Voici le jour	— 50	Bischoff, J., A la Montagne	— 50
Bordese L. Les Anges du printemps	— 75	Baader, W., Le Réveil	— 50
Bortnianski, D. Invocation	— 50	Handel, Alléluia !	1.—
— Hymne au Rédempteur	— 50	De Faye-Jozin, Le retour au pays — Chanson du Vieux moulin	1.25 1.25
Binck, Ch. Le Céleste Héritage	— 50	Sachs, L., Le printemps vainqueur	1.—
Hauptmann, M. Sur Dieu repose-toi	— 50	Mendelssohn, Lauber, Pâques	— 75
Mendelssohn, F. Le Chant de l'Alouette	— 50	Masset, Henri, op. 5. Hymne de Pâques	1.—
— Oiseau des Bois	— 50	Hauptmann, M., Hymne	— 75
Silcher, FR., Gloire, Gloire ! (Noël)	— 50	Gluck, Pâques	— 60
Doret, G., Chant des Moissonneurs	— 50	Palme, B. Chant de Pâques	— 50
Senger, de H., Chanson des Jardiniers et des Jardinières	— 50	Homilius, G. A., L'Agneau de Dieu	— 50
Prétorius, Chant de Noël	— 50	Klein, B., Confiance	— 50
Palmer, Ch., Consolés, consolés !	— 75	Dénézéaz A., Le Retour de l'Hirondelle	— 75
Kling, H., En Mai	— 50	Grandjean, S., Le Sapin de Noël	— 50
Klughardt, A., Charms du printemps	— 50	Gläser, K. G., Gloire au Seigneur Chant de Noël	— 50 — 50
Abt, F., La voix du soir	— 50	Mangold, Dans la forêt	— 50
Kling, H., Chœur pour l'inauguration ou la restauration d'une église	1.—	Hahnemann Paul, Que Dieu te bénisse (Der Herr segne dich)	1.—
Plumhof, H., Op. 18. Chœur des Anges (Chant de Pâques)	1.—	North, Ch., Rameaux	1.—
— Op. 19. Les voix de Noël	— 75	— Ratification, A te servir Jésus	— 50
— Op. 22. Jésus sort de la tombe (Chant de Pâques)	— 50	— Venez à moi	— 50
— Op. 23. Paraphrase du Psalme C	— 75	— Ascension. Oh ! que n'ai-je des ailes	— 50
— Op. 27. Paraphrase du Psalme 84	— 75	— Rameaux. Hosannah, bénit soit — Au Rédempteur (Vendredi - Saint)	1.— — 50
		— Pâques. O Christ tu sors de la poussière	1.—

Envois à l'examen

Lausanne. — Imprimeries Réunies. (S. A.)

IEU

HUMANITÉ

PATRIE

XLVIII^{me} ANNEE. — N^o 49.



LAUSANNE — 7 décembre 1912.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUQIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

JULES CORDEY

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne.
Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : A. Dumuid, instituteur, Bassins.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : L. Quartier, instituteur, Boudry.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



MAISON MAIER & CHAPUIS

Rue du Pont

Rez-de-Ch. 1^{er} et 2^{me} Etage

LAUSANNE

MODÈLE

COMPLETS
PARDESSUS
COSTUMES ENFANTS
CAOUTCHOUCS
PÈLERINES
ROBES DE CHAMBRE
COSTUMES SPORT

ESCOMPTE à 30 jours

10⁰/₀

aux Membres de la SPV.

VÊTEMENTS SUR MESURE

PHOTOGRAPHIE C. MESSAZ

Rue Haldimand, 14, LAUSANNE

Spécialités : Portraits, poses d'enfants, groupes de famille
et de sociétés.

L'atelier est ouvert tous les jours; le Dimanche de 9 h. à 4 h.

Téléphone 623. — Ascenseur.

Prix modestes.

Prix modestes.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

Librairie Payot & C^{ie}, Lausanne.

ETRENNES LITTÉRAIRES :

Collection „Les Poètes romands“

Chaque vol. in-16 broché 1 fr. 50 ; relié demi-maroquin, 4.—.

1. *Ed. TAVAN. La Coupe d'Onyx.*
2. *Louis DUCHOSAL. Le Livre de Thulé suivi de Le Rameau d'Or.*
3. *Henri WARNERY. Aux Vents de la vie (Sur l'Alpe, Dernières Poésies.)*
4. *Ernest BUSSY. A mi-voix suivi de Poésies diverses.*

Les poètes romands ont été très nombreux, mais quelques œuvres seules demeurent, les unes par la perfection de la forme, les autres par la sincérité de l'inspiration. Le public lettré sera heureux de pouvoir se procurer ces œuvres presque toutes épuisées, en une édition bien imprimée ne coûtant que

1 fr. 50 le volume.

Chansons du Pays de Vaud

par Edouard VAÛTIER (sous presse) 1 vol. in-18, originaux de C. CLÉMERT, illustré de 10 dessins, fr. 3.50, relié fr. 5.50.

Les Romans de l'année (In-16, Fr. 3 50.) :

MINI LALOUET

par J.-P. PORRET.

J'ai lu MINI LALOUET avec un plaisir extrême. Aimez-vous les récits où les événements se pressent, qui ne s'attardent pas à des analyses psychologiques trop poussées, laissant aux faits eux-mêmes le soin de faire comprendre les caractères et de donner les leçons qu'ils comportent ; aimez-vous que chaque personnage se détache, donnant l'impression de la vie ? *Quand vous aurez ouvert ce roman, vous ne le quitterez plus sans regret avant la dernière page.*

Albert Bonnard.

LES DÉSIRES DU CŒUR

par ROBERT DE TRAZ.

DOCTEUR GERMAINE

par NOËLLE ROGER.

LES SYMPHONIES RUSTIQUES

par GEORGE VERDÈNE.

LE NOUVEL HOMME

par MICHEL EPUY.

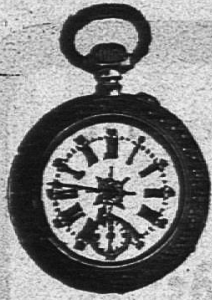
UNE HISTOIRE

par I. MOREILLON-DE WATTEVILLE.

CYPRIEN GALISSART

par GEORGES BEAUME.

Librairie Payot & C^{ie}, Lausanne



HORLOGERIE
- **BIJOUTERIE** -
ORFÈVREURIE



Bornand-Berthe

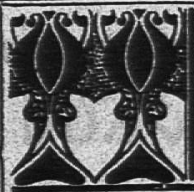
Lausanne
8, Rue Centrale, 8

Montres garanties en tous genres et de tous prix : **argent** 12, 16, 25, 40 jusqu'à fr. 100 ; **or** pour dames de 38 à 250 fr. ; pour messieurs de 110 à 300 fr. — **Bijouterie** or 18 karats, doublée et argent. — **Orfèvrerie de table** : en argent contrôlé : couvert depuis fr. 18,50, cuillères café, thé, dessert depuis fr. 40 la douzaine, etc. — **Orfèvrerie** en métal blanc argenté, 1^{er} titre garanti : couverts depuis fr. 5, cuillères café de fr. 18 la douzaine.

RÉGULATEURS — ALLIANCES

10 % de remise au corps enseignant

Envoi à choix.



Vêtements confectionnés
et sur mesure
POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

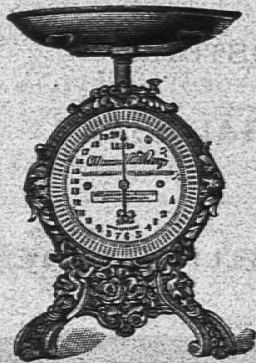
Rue de Bourg, 20, Lausanne



Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.
Draperie et Nouveautés pour Robes.
Linoléums.
Trousseaux complets.

Max Schmidt & C^{ie}

24 et 25, Place Saint-Laurent — Terreaux, 2
LAUSANNE



Articles de Ménage

Email, - Nickel, - Trimétal, - Aluminium

Nattes, Brosserie, Coutellerie.

Appareils de Chauffage.